ardèche
LE DEPARTEMENT

DOSSIER DE PRESSE

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

VENDREDI 3 DÉCEMBRE 2021 - HÔTEL DU DÉPARTEMENT

UN DÉPARTEMENT AU BORD DE LA FAILLITE

Ce vendredi 3 décembre 2021, Olivier Amrane, Président du Conseil départemental, et Marc-Antoine Quenette, Vice-président du Département en charge des finances, ont dévoilé les conclusions d'un audit financier et présenté les grands axes des délibérations soumises à l'Assemblée plénière prévue ce jour.

Une situation financière intenable

La situation financière du Département est très dégradée. Il s'agit d'un lourd héritage issu de la mauvaise gestion des précédentes majorités socialistes, malgré les alertes de la Chambre régionale des comptes dès 2019.

En effet, avec un encours de dette de près de 300M€ à la fin de l'année 2021, le Département de l'Ardèche est aujourd'hui le **2e Département le plus endetté de France. La dette représente ainsi 904€/habitant,** alors que la moyenne des autres Départements s'élève à 568€/habitant.

La dette a également explosé sous le précédent mandat avec une augmentation de 30% entre 2014 et 2021, ce qui représente une hausse de 67M€. Dans le même temps, les Départements similaires se désendettaient en moyenne de -3%. **Dès 2019, la Chambre régionale des comptes a envoyé un signal fort,** ne suscitant pourtant aucune réaction de la précédente majorité.

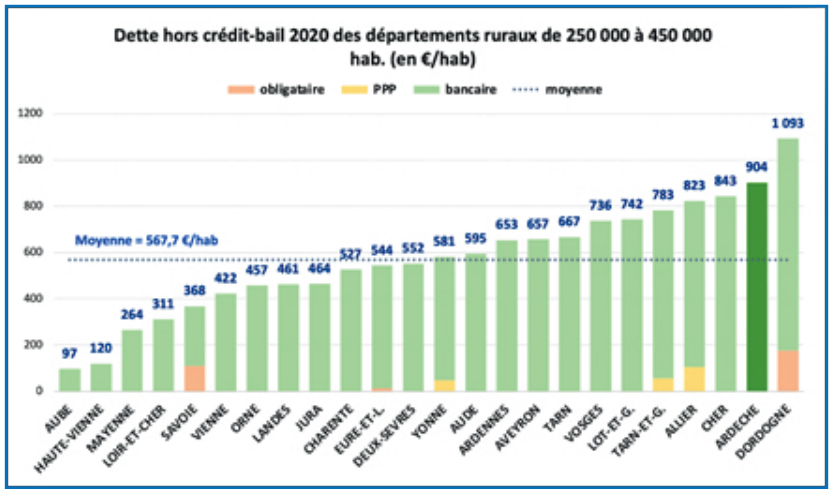

Source : Cabinet Michel Klopfer, 26 novembre 2021

De plus, la capacité de désendettement de notre Département atteint 6 années. Là encore, l'Ardèche figure sur le podium des Départements les plus en difficulté. Rappelons que le seuil d'alerte est de 8 ans et que le plafond admissible est de 10 ans, conformément à la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

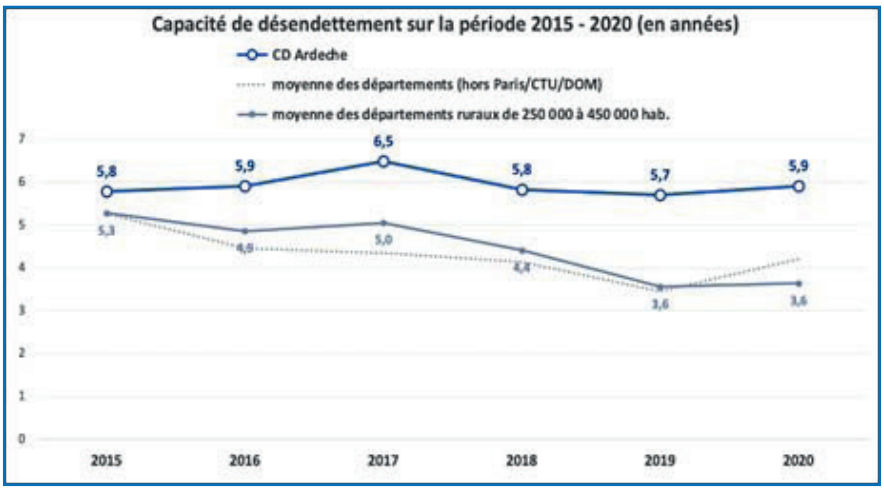

Source : Cabinet Michel Klopfer, 26 novembre 2021

■ Une trajectoire financière extrêmement inquiétante

Un audit financier a été commandé auprès d'un cabinet expert des collectivités territoriales et indépendant (cabinet Michel Klopfer). Celui-ci a analysé les perspectives financières pour le Département de l'Ardèche.

Au rythme actuel et si le Département de l'Ardèche maintient cette trajectoire, il se retrouvera :

- dans une situation de **quasi-faillite dès 2023** (1er seuil d'alerte de 8 années dépassé) ;
- **sous tutelle (faillite) en 2026** avec une dette qui explosera à près de 410M€ et une capacité de désendettement qui atteindra 11 années, dépassant ainsi le seuil autorisé.

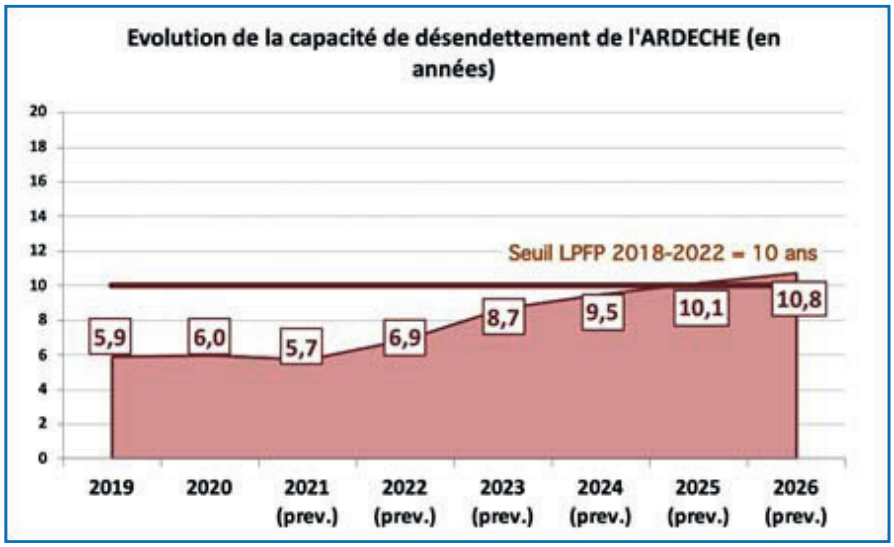

Source : Cabinet Michel Klopfer, 26 novembre 2021

*"**Le constat est sans appel : le Département a été mal géré.** Nous héritons d'une situation intenable qui est le résultat de mauvais choix stratégiques et d'un financement des projets par la dette. **Si nous continuons ainsi, le Département de l'Ardèche se retrouvera sous tutelle dans quatre ans"** déplore Marc-Antoine Quenette, Vice-président du Conseil départemental en charge des finances.*

Des investissements financés par l'emprunt et sans co-financement

La situation critique dans laquelle se trouve le Département est la conséquence **d'investissements, pour la plupart nécessaires, qui ont cependant été financés par de la dette supplémentaire et sans aucune recherche de cofinancements.**

Si l'ancienne majorité a laissé filer la dette, il y a aussi eu un empilement des structures, ce qui rend l'action du Département illisible et coûteuse.

Un mandat qui doit permettre de revenir à une gestion plus saine et de retrouver des marges de manœuvre

Dès sa prise de fonction, le nouvel exécutif départemental a adopté des mesures d'exemplarité des élus. Dès le 1er jour, l'exécutif a pris des mesures d'économies d'environ 700k€ pour ce mandat, qui sont aujourd'hui portées à environ 1M€ :

- Réduction du nombre de vice-présidents de 10 à 8
- Réduction du nombre de membres de la commission permanente de 34 à 25
- Réduction du nombre de collaborateurs de cabinet de 5 à 3
- Réduction du nombre de téléphones portables pour l'exécutif
- Suppression des astreintes pour certains agents du Département

Le président du Conseil départemental, Olivier Amrane et son exécutif s'engagent avec responsabilité pour que le Département puisse assumer ses compétences et continuer à œuvrer pour tous les Ardéchois en évitant la faillite.

*"C'est **un virage à 180°** que nous allons prendre. J'ai donc demandé à l'exécutif de travailler sur plusieurs pistes de travail pour bâtir dès le budget 2022 un plan d'économies : réorganisation des services avec la réduction du nombre de directions (de 24 à 12), la réduction du patrimoine immobilier…"* indique Olivier Amrane, Président du Conseil départemental de l'Ardèche.

L'heure est désormais aux choix. La nouvelle majorité départementale prendra ses responsabilités.

■ La majorité départementale restera fidèle à ses engagements

Le devoir de la nouvelle majorité départementale est de permettre au Département de revenir à une situation financière plus saine.

Pour autant, les élus de la nouvelle majorité départementale **seront fidèles à leurs engagements.** Ces engagements ont déjà été mis en œuvre. L'exécutif départemental s'engage pour **un Département aux côtés des maires** en ayant organisé une première journée des maires ardéchois le 26 juillet dernier, qui a été suivie d'une grande consultation des maires pour construire avec eux le nouveau cadre d'intervention du Département en faveur des collectivités locales.

Par ailleurs, les premières mesures adoptées par la nouvelle majorité démontrent **l'attachement du Département au secteur associatif, culturel et sportif,** avec notamment la création d'un « Bonus Associations » qui **a bénéficié à plus de 2 600 familles ardéchoises** pour un budget de plus de 181k€.

Le Département se positionne également comme **la collectivité des solidarités,** qui accompagne les plus fragiles, en particulier les aînés et les personnes handicapées.

D'autre part, le Département s'est dès le mois de juillet placé **aux côtés des agriculteurs** en délibérant un dispositif de soutien aux arboriculteurs victimes du gel noir du début du mois d'avril d'un montant de 500 000 euros.

Enfin, le Département agit désormais **pour la sécurité et la protection des Ardéchois.** A titre d'exemple, des purificateurs d'air ont été installés à la rentrée scolaire dans les collèges, aussi bien publics que privés. **Un programme pluriannuel de 3M€ en faveur de la sécurité dans les collèges** a été adopté dès le mois de septembre 2021 avec des établissements prioritaires identifiés : Bourg-Saint-Andéol, Vals-les-Bains et Villeneuve-de-Berg.